

# ANNEXE

## FICHE DE MISSION PROFESSEUR RELAIS AUPRÈS DE L'OPÉRA DE SAINT-ETIENNE

### Présentation de l'Opéra de Saint-Etienne

L'Opéra de Saint-Étienne, un établissement municipal traduisant plus de 200 ans d'art lyrique sur la Ville.

L'Opéra de Saint-Étienne se distingue comme une maison de production, dotée de ses propres ateliers de construction de décors et de confection de costumes. Ce savoir-faire unique lui permet de produire ou coproduire chaque saison une moyenne de trois nouveaux titres lyriques, affirmant ainsi son positionnement parmi les institutions créatives majeures du paysage lyrique national. Il dispose de deux salles de spectacle : le Grand Théâtre Massenet, d'une capacité de 1 200 places et le Théâtre Copeau, offrant 300 places.

Cette configuration permet d'accueillir une activité artistique particulièrement soutenue, avec une quarantaine de spectacles, plus de 120 levers de rideau par saison, réunissant plus de 45 000 spectateurs, dont 15 000 élèves au cours de représentations dédiées en journée.

Au cœur de cette dynamique, le Chœur Lyrique et l'Orchestre Symphonique Saint-Étienne Loire constituent les forces artistiques essentielles. Leur engagement garantit une exigence de qualité dans de nombreux axes de la programmation : lyrique, symphonique, musique.

L'Opéra de Saint-Etienne s'attache depuis plusieurs années à la redécouverte d'œuvres rares avec le concours du Palazzetto Bru Zane - Centre de musique romantique Française et produit ainsi chaque saison un titre inédit (Le Tribut de Zamora, Dante, La belle au bois dormant...)

Il affirme également une mission fondamentale et ambitieuse auprès du jeune public, en proposant une douzaine de spectacles dédiés, permettant une ouverture à de nombreux publics et ce dès 3 ans.

Cette programmation artistique s'accompagne d'une politique d'éducation artistique et culturelle forte, ancrée sur le territoire et en direction de tous les publics.

Ainsi, par l'ensemble de ses actions, l'Opéra de Saint-Etienne confirme son rôle de pôle culturel majeur, alliant production artistique, excellence, transmission et ouverture à tous les publics.

Selon la circulaire n°2010-040 du 30-3-2010, la mission du professeur relais se décline selon quatre orientations principales communes à tous les professeurs relais :

- Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des projets et des dispositifs relevant de l'éducation artistique et culturelle.
- Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et les élèves.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation interdisciplinaires à l'intention des enseignants.
- Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques.

Le professeur relais auprès de l'Opéra de Saint-Etienne est chargé, sous la responsabilité du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de :

- Travailler en étroite concertation avec l'équipe de la DAAC, plus particulièrement avec la chargée de mission Musique également coordinatrice du PREAC Opéra et Expressions vocales et avec les autres professeurs relais ;
- Accompagner la mise en œuvre de projets EAC en partenariat avec l'Opéra de Saint-Etienne et avec les éventuels partenaires culturels de l'Opéra ;
- Promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'EAC, en faisant le lien entre l'Opéra et les établissements scolaires du territoire ;
- Participer à l'organisation et à la mise en œuvre de formations à destination des enseignants (parcours de formation DAAC, PREAC Opéra & Expressions vocales) ;
- Contribuer à la production de ressources pédagogiques transversales conformément aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle et éventuellement en lien avec le PREAC Opéra et Expressions vocales.

Le professeur relais sera inclus dans un réseau de 51 professeurs relais coordonné par DAAC de l'académie de Lyon, au service de la politique académique en EAC portée par la DAAC. Il œuvrera en faveur de la pédagogie de projet, du partenariat artistique et scientifique et de l'interdisciplinarité. Il portera auprès du public scolaire et des partenaires culturels les priorités académiques.

Le professeur relais rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Cette mission donne lieu à 1 IMP de taux 3, pour un montant total de 1250 euros pour l'année scolaire 2025-2026 scolaire et nécessite 2 heures de travail hebdomadaire. Le professeur relais organisera en concertation avec son chef d'établissement, son emploi du temps afin de pouvoir travailler dans les locaux de l'Opéra (Jardin des plantes, 42000 Saint-Etienne), chaque semaine. Il se rendra disponible pour la formation annuelle des professeurs-relais organisée par la DAAC, ainsi que pour toute action de la DAAC où l'exercice de sa mission serait requis.

Les enseignants de toutes disciplines titulaires dans le 2nd degré dans un établissement public de l'académie de Lyon peuvent postuler.

La mission est renouvelable tous les ans, après un entretien avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Monsieur Mathieu Rasoli, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr), avant le **26 janvier 2026** délai de rigueur.

Les entretiens de recrutement auront lieu **le 5 février 2026 après-midi** à l'Opéra de Saint-Etienne.